

## **CR CHSCTD 22 EXTRAORDINAIRE**

Le CHSCTD 22 a commencé par une minute de silence en hommage à notre collègue, directrice de l'école Jacques BREL de Saint-Brieuc, décédée à la suite d'un malaise survenu à l'école.

### **Décès de la directrice de l'Ecole J.BREL**

Le premier point à l'ordre du jour était donc ce décès, et FO a immédiatement demandé la mise en place d'une enquête du CHSCT sur les conditions de travail de la collègue et les circonstances de ce malaise. Dans la situation de crise sanitaire, la pression sur les collègues et en particulier sur les directeurs est immense et, nous l'avions dit au CHSCT du 6 mai dernier, les risques sur la santé physique des personnels liés à la fois à la maladie et à cette pression sont immenses.

La FSU a appuyé notre demande et a demandé la mise en place d'une cellule d'écoute non seulement pour les collègues de l'école, mais aussi pour les autres collègues qui sont touchés par ce décès. La CFDT a aussi souhaité faire le lien entre ce malaise et la pression actuelle sur les collègues. L'UNSA a également souligné l'immense pression sur les collègues pour que la réouverture se fasse, ils ont par ailleurs souligné le manque de matériel de protection, pointant que le masque FFP2 est le seul qui protège les porteurs.

Le DASEN est intervenu ensuite pour dire qu'il comprenait et accédait à notre demande, mais il a aussi dit qu'il refusait que l'on dise que la réouverture se soit faite coûte que coûte. Il a ajouté que la cause du malaise est multifactorielle, potentiellement liée à un état de fatigue. « Les masques arrivent de manière régulière mais limitée. Si une difficulté apparaît, une voiture part dans l'heure de la DSDEN afin de pallier le manque. »

### **Situation établissements COVID 19**

L'UNSA est revenu sur la différence vécue sur le terrain où en certains endroits le « coûte que coûte » était bien une réalité, en désaccord avec les propos du DASEN.

FO a souligné la pression économique à maintenir les écoles ouvertes puisque dans le même temps la fermeture de l'usine de Kermené n'était pas à l'ordre du jour, malgré les 69 cas de COVID avérés (devenus depuis 113 cas puisque les résultats des 800 tests pratiqués mardi commencent à arriver).

Nous sommes aussi revenus sur les conditions de distribution des masques au compte-gouttes, sur la circonscription de Lamballe où il a fallu que les directeurs se déplacent sur les parkings de supermarchés le samedi matin pour récupérer quelques masques pour ne couvrir que la journée du lundi 18 le lundi matin ! Ceci faisant suite à la déclaration du DASEN comme quoi la gestion des masques était efficace et sans problème hormis quelques points de tension.

La FSU a demandé si les écoles allaient recevoir le matériel annoncé en CHSCTA par le Recteur, à savoir du gel hydroalcoolique et des lingettes de désinfection. Ils ont également souligné des problèmes de réaction de peau des collègues portant les masques jetables fournis ainsi que la livraison de gels non virucides.

Le DASEN a répondu qu'il ne savait pas ce qui a été livré. Il était en effet prévu du gel et des thermomètres frontaux, il pense que cela peut faire partie du prochain arrivage.

La représentante de la CFDT a souligné que son école a reçu des petits flacons de gel, mais que le norme ne correspond pas au produit attendu quant aux normes sanitaires.

(nous avons rédigé un avis en ce sens, mais seul FO a voté pour le respect des normes en matière de protection, voir ci-dessous).

## Situation LE MENÉ

Nous avons ensuite abordé le second point, c'est à dire les mesures prises lors de foyers de contamination, en particulier autour du Mené.

Le DASEN a justifié la non fermeture des écoles en expliquant que l'administration a modifié sa « stratégie », avec une « évolution forte des préconisations ». La marche suivie est désormais :

1. Tester lorsqu'il y a des symptômes.
2. Un traçage en cas de test positif et la détermination des personnes « contact » (une personne « contact » est une personne qui a été à moins d'un mètre du malade durant plus d'1/4 d'heure !!!).
3. Isolement des personnes « contact » puis, au bout de 48h, test de ces personnes.

L'administration procède pour sa recherche en « cercles concentriques de plus en plus grands » autour du malade pour chercher les personnes « contact ». Cette procédure fait qu'en plus des 800 tests faits sur le site de Kermené mardi, 201 tests supplémentaires vont être faits.

« Il va falloir que l'on apprenne à vivre avec le virus », a ajouté le DASEN. On nous parle de vaccin et de traitements, mais il y a beaucoup de difficultés.

« Il n'est plus question de fermer des entreprises ou des écoles. Cela ne veut pas dire qu'on ne le fera pas. S'il y a un nombre important, on envisagera la fermeture provisoire, mais s'il y a un cas, deux cas, trois cas, c'est la stratégie que nous allons appliquer. »

Pour Kermené, il n'y a aucun cas contact dans le premier degré. Il y a un cas contact dans le second degré (établissement de Saint Briec).

Pour la FSU, le problème majeur semble-t-il est l'information donnée aux collègues et aux familles. Il faut donner cette explication faite ici par le DASEN à tout le monde pour apaiser l'angoisse.

Ils ont aussi souligné que des collègues n'ont pas compris pourquoi ils n'ont pas été contactés. C'est un collègue qui a contacté l'IEN et non l'inverse.

Le maire du Mené souhaitait fermer ses écoles, les collègues se sentent démunis, c'est un terrain propice aux RPS (risques psycho-sociaux).

Le DASEN a remercié la FSU pour la suggestion de faire un communiqué de presse sur la stratégie sanitaire en cours. Il doit d'ailleurs se rapprocher du Préfet à cet effet.

L'UNSA a insisté sur l'importance des gestes barrière dans le protocole et souligné l'inapplicabilité de ces gestes pour certains enfants et évoqué le « principe de précaution » et donc la nécessité d'un principe de précaution obligatoire.

Le DASEN a soutenu la stratégie choisie en disant que puisque les « sujets contact » sont à l'isolement, ils ne sont plus dans les structures. Et il a ajouté « on ne peut pas garantir qu'il n'y aura pas de cas, il y aura des enseignants malades. Dans le département et pour le moment, les retours de tests en école sont tous négatifs. »

FO est intervenu ensuite pour rappeler l'obligation de l'employeur selon le code du travail et son article L4121-1 « l'employeur est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et assurer la santé physique et mentale des salariés. » ce texte est précisé par un arrêt de la cour de cassation du 22 février 2002 : « l'employeur ne doit pas seulement diminuer le risque mais l'empêcher ». C'est une obligation de résultat, pas seulement de moyen ou d'effort quelconque. Il y a des foyers d'infection là où le travail a continué comme ici à l'abattoir, et avec le

déconfinement et la réouverture d'usines, il y en aura d'autres. Quelles mesures sont prises pour garantir qu'aucun enseignant ne va mourir, monsieur ? Nous rappelons qu'il y a eu d'autres cas de malades au COVID sur la commune de Le Mené avec un décès en mars. On ne joue pas avec la santé des gens. C'est la mort pour certains et des séquelles importantes pour d'autres, comme la directrice d'un EHPAD de la région lannionnaise qui a des séquelles neurologiques au niveau auditif et visuel. Les témoignages disant que les mesures à prendre sont impossibles se multiplient : le port du masque sans le toucher durant plusieurs heures est impossible, la désinfection des toilettes et tout ce que touchent les uns et les autres, le respect des distances... Dans la durée c'est impossible à tenir. Enfin on ne comprend pas que quand un maire décide de fermer les écoles, que des avis médicaux vont dans ce sens, le préfet arrive derrière et dit qu'il faut que les écoles restent ouvertes. Quand les gens ne sont pas testés, c'est juste scandaleux.

Ce à quoi le DASEN répond, qu'il n'est pas certain que les tests soient la solution. Et il répète qu'il ne garantit pas que les enseignants ne seront pas malades « sauf à vivre sous cloche » ajoute-t-il en ironisant. Il a précisé que si les préconisations ne peuvent pas être suivies, il faut prendre des mesures. Il a pris comme exemple le collège de Collinée fermé car le personnel de vie scolaire est personne à risque et on ne peut pas ouvrir un collège sans vie scolaire.

Enfin la FSU est intervenue une dernière fois avant les votes, soulignant que la « théorie du cluster interne » a du mal à être pertinente, en particulier dans ce secteur. Pour des raisons culturelles et parfois religieuses, une frange de la population a une appréciation différente de la réalité et de la dangerosité de l'épidémie et ces personnes appliquent moins les gestes barrière comme il a été constaté. La FSU a demandé que les collègues puissent être testés sur la base du volontariat.

La réponse du DASEN : ils peuvent aller voir leur médecin qui leur prescrira ou non un test. Nous avons souligné qu'il n'est pas gratuit et qu'en tout état de cause, seules les personnes présentant des symptômes sont testées dans ce protocole.

Nous avons terminé par les votes sur 5 Avis.

3 avis présentés par le secrétaire du CHSCT (après l'initiative d'une demande d'avis communs de FO au secrétaire du CHSCT et un échange quant à leur rédaction)

+ 2 avis déposés par la FNEC-FP FO

AVIS 1 :

**"Les membres du CHSCTD demandent que les personnels des établissements scolaires situés dans un territoire impacté par l'émergence d'un foyer épidémique (Lannion, Le Mené...) puissent bénéficier d'un dépistage sur la base du volontariat. Ce dépistage doit être ouvert également à tout personnel qui estime être en contact avec du public directement ou indirectement concerné par le foyer épidémique."**

VOTE : 7 POUR (4 FSU – 1 FO – 1 UNSA – 1 CFDT)

AVIS 2 :

**"Les membres du CHSCTD exigent que lorsqu'un foyer épidémique est constaté localement, le principe de précaution s'applique : campagne de dépistage menée en direction des personnels et du public des établissements scolaires concernés et, en cas de tests positifs, mise en quarantaine de l'établissement."**

VOTE : 7 POUR (4 FSU – 1 FO – 1 UNSA – 1 CFDT)

AVIS 3 :

**"Les membres du CHSCTD exigent qu'en cas de risque épidémique fort sur un territoire en lien avec l'émergence d'un foyer épidémique, un accompagnement sanitaire et psychologique par des professionnels de santé destiné aux personnels des établissements scolaires situés sur ce territoire, soit défini et appliqué en amont, pendant et après : prévention des RPS; sou- plesse dans l'accompagnement individuel et le respect des droits des personnels (droit de re- trait; droit de garde d'enfant...)."**

**VOTE : 7 POUR (4 FSU – 1 FO – 1 UNSA – 1 CFDT)**

**AVIS 4 (déposé par la FNEC-FP FO) :**

**« Le CHSCT départemental, informé de foyers de contamination au COVID-19 dans les secteurs du Méné et de Lannion, demande la fermeture immédiate des établissements scolaires dans l'attente de tests sur les personnels et les élèves. »**

**3 pour (1FO 1 FSU 1 UNSA) 4 abstentions (1 CFDT 3 FSU)**

**AVIS 5 (déposé par la FNEC-FP FO) :**

**« Le CHSCT départemental des Côtes d'Armor, considérant que la protection des personnels doit primer, demande la fourniture en nombre suffisant de masques FFP2 à tous les personnels. Le CHSCTD alerte par ailleurs l'administration sur l'utilisation et l'entretien des masques en tissus dits « grand public » fournis aux personnels du second degré : leur désinfection et les risques de les voir rétrécir au lavage sont tels qu'ils perdent leur efficacité.**

**Par ailleurs, le protocole ministériel indique page 8 : « Pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants sont efficaces selon les autorités sanitaires s'ils respectent la norme de virucide NF EN 14476. Les modalités sont précisées dans la fiche dédiée du présent guide. » Conformément à ces directives, le CHSCTD demande la fourniture des tous les établissements en gel hydroalcoolique correspondant à la norme EN 14476. »**

**1 Pour (FO) 6 abstentions (4 FSU 1 UNSA 1 CFDT)**